

Bangkok, le 8 février 2019

Procès-verbal du Conseil d'Établissement **Du 21 novembre 2018**

Le conseil d'établissement est présidé par M. Joël PLANTÉ, proviseur du LFIB.
Ouverture de séance : 17 h 35. Le quorum est atteint (18 membres votants).

Présents à l'ouverture des travaux (membres votants) :

Représentants de l'administration : M. PLANTÉ, M. VANNIER, M. GERARD, M. LASNEL, M. FORNI.

Représentants élus du personnel administratif : Mme MERCIER.

Représentants élus du personnel d'enseignement et d'éducation : Mme SARRA-BOURNET, Mme BRUN.

Représentants élus des délégués d'élèves du second degré : Mme NIKASINOVIC, M. STOR, M. JACQUIN.

Représentants élus des délégués d'élèves du second degré : Mlle LAMBERT, M GOUUMY.

Représentants élus des parents d'élèves : Mme NGUYEN POUPLIN, Mme LEPINAY CLAUDEL, M. PATINIER, Mme MASSIEUX (secrétaire de séance).

Membres invités présents : Mme DELEDALLE, M. COURROUYAN, Mme BOURANATHAVORN, M. UNHARAT, M. BAUCHET, M. LAMBERT (CVL).

Excusés : Mme ABDELLI, M. VALÉRY, M. CHEVRIER, M. MINÉ, Mme PEYTEL.

Nombre de votants à l'ouverture du CE : 18

1) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est soumis à l'approbation du conseil.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement et du calendrier prévisionnel des séances
- 3) Désignation d'un secrétaire de séance
- 4) Approbation du PV du conseil du 3 juillet 2018
- 5) Présentation et installation des instances issues du CE :
 - a. Conseil du premier et du second degré
 - b. Conseil de discipline
 - c. CVL, CVC et CESC
- 6) Présentation du conseil pédagogique et du conseil cycle 3 et du conseil école / collège
- 7) Bilan pédagogique 2017-2018
- 8) Présentation du conseil d'école du 12 novembre 2018
- 9) Voyages et sorties et projets pédagogiques
- 10) Carte des emplois
- 11) Point sur la réforme du lycée (calendrier)

12) Fonctionnement de l'établissement :

- a. Calendrier des évènements de l'année scolaire (Projet)
- b. Section internationale (Information)
- c. Orientation (Information)
- d. Autres

13) Présentation du plan de formation des personnels (sur proposition de la cellule de formation continue).

14) Questions diverses.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 18	Abstention :	Contre :	Pour :
--------------	--------------	----------	--------

2) Adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement et du calendrier prévisionnel des séances.

M FISCHER, représentant élu des personnels d'enseignement et d'éducation, demande que le délai de 10 jours pour les pièces jointes soit réintroduit dans le règlement intérieur du CE. M. PLANTÉ, proviseur, informe le CE ne pas pouvoir systématiquement faire parvenir l'ensemble des documents dans le temps imparti de 10 jours, cela dépend du type de remontées et du type de sujet. M. PATINIER, représentant élu des parents d'élèves, fait la remarque qu'il est difficile de prendre des décisions avec des informations qui arrivent dans des délais qui ne permettent pas l'étude en amont. M. FORNI, COCAC, suggère que les envois de documents soient priorisés en fonction des sujets.

La date des prochains conseils d'établissement en session ordinaire est fixée le 14 mars 2019 et le 27 juin 2019.

Adoption à l'unanimité en tenant compte des remarques ci-dessus.

Votants : 18	Abstention :	Contre :	Pour :
--------------	--------------	----------	--------

3) Désignation d'un secrétaire de séance

Mme MASSIEUX, représentante élue des parents d'élèves, est nommée secrétaire de séance. Les représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation assureront le PV du second conseil d'établissement en session extraordinaire, l'administration prendra en charge le troisième conseil d'établissement en session extraordinaire et les conseils en session extraordinaire.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 18	Abstention :	Contre :	Pour : 18
--------------	--------------	----------	-----------

4) Approbation du PV du conseil du 3 juillet 2018

Le PV du CE du 3 juillet 2018 est soumis au vote du CE.

Les nouveaux élus expliquent qu'ils ne peuvent pas prendre part au vote car ils n'ont pas assisté au CE concerné.

Adoption

Votants : 18	Abstention : 9	Contre :	Pour : 9
--------------	----------------	----------	----------

5) Présentation et composition des instances issues du CE

a) Conseil du premier et du second degré

M. PLANTÉ, proviseur, soumet la liste des membres conseil du premier degré (conseil d'école) et du conseil du second degré à l'approbation du CE.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

b) Conseil de discipline du collège et du lycée

Les conseils de discipline du collège et du lycée se réunissent sur convocation du Proviseur pour traiter d'un cas relevant de sa compétence. Il est rappelé que seul le conseil de discipline peut prononcer une exclusion définitive de l'établissement.

M. PLANTÉ, proviseur, soumet la liste des membres du conseil de discipline du collège à l'approbation du CE.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

M. PLANTÉ, proviseur, soumet la liste des membres du conseil de discipline du lycée à l'approbation du CE.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

c) Conseil de la Vie Lycéenne (CVL), Conseil de la Vie Collégienne (CVC), Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

Les parents s'interrogent sur la fusion du CVL et du CVC. M. PLANTÉ, proviseur, explique que les problématiques concernent le collège comme le lycée, et que cette fusion simplifie la prise de décision.

M. GERARD, CPE, insiste sur le rôle actif des représentants des collégiens dans ces conseils : leur participation les prépare à l'exercice de leurs responsabilités les années suivantes.

M. GERARD, CPE, félicite les élèves du 2nd degré pour leur implication lors des élections de leurs représentants aux différentes instances.

M. PLANTÉ, proviseur, rappelle que conformément aux conseils de l'AEFE pour l'année scolaire 2018-2019, le CVL aura son propre budget.

M. PLANTÉ, proviseur, soumet la liste des membres du CVC et du CVL à l'approbation du CE.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

M. GERARD, CPE, rappelle que le CESC du LFIB est parmi l'un des plus actifs, notamment en termes d'actions de prévention de la zone Asie Pacifique des lycées français de la zone.

M. PLANTÉ, proviseur, soumet la liste des membres du CESC à l'approbation du CE.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

M. PLANTÉ, proviseur, nous informe de la création d'une Commission de Dialogue Social (CDS) présidée par le proviseur conformément aux recommandations de l'AEFE. Les membres du CDS seront les mêmes que ceux de la commission paritaire, présidée par la présidente du comité de gestion.

La commission hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) sera prochainement mise en place et se réunira début 2019.

6) Présentation du conseil pédagogique et du conseil cycle 3 et du conseil école / collège

Le conseil pédagogique est réservé au second degré. Il est présidé par le proviseur et compte un représentant par domaine disciplinaire et une représentation par niveau. Il traite toutes les questions relatives au fonctionnement pédagogique du secondaire. Cette instance sera le principal support de travail notamment concernant l'évolution du projet d'établissement et la mise en place de la réforme du lycée.

Suite à la réforme du lycée qui concernera les élèves de première de 2019-2020, ce conseil doit s'interroger et travailler sur les spécialités proposées et l'impact sur les ressources du LFIB (nombre et qualification). Une des questions à se poser : à partir de quel nombre d'élèves peut-on ouvrir une spécialité ?

Tous les élèves de 2^{ndes} ont 2 heures par semaine (à partir des vacances d'octobre) afin de les aider à déterminer le choix de leurs 3 spécialités pour l'année de première. Seules 2 spécialités parmi les 3 spécialités choisies en classe de première seront conservées en classe de terminale. En ce qui concerne les options il y a aura la possibilité de choisir 1 option en classe de première et d'en rajouter une seconde en classe de terminale. A noter il existe 2 options spécifiques aux mathématiques uniquement en classe de terminale pour les élèves qui auront choisi la spécialité mathématique en classe de première. La formation des enseignants sur la réforme du baccalauréat et sur les nouveaux programmes sera organisée à partir du mois d'avril 2019.

Au primaire le conseil des maîtres est l'équivalent du conseil pédagogique

Le conseil école / collège permet de faire le lien entre le 1^{er} et le 2nd degré et le conseil de cycle 3 permet de travailler du CM1 à la 6^{ème} qui sont désormais dans le même cycle. Il permet notamment une prise en charge des difficultés scolaires plus rapide en 6ème grâce à un partage d'information avec les enseignants de primaire.

7) Bilan pédagogique 2017-2018

M. PLANTÉ, proviseur, présente et commente le bilan pédagogique au titre de l'année 2016-2017. Il rappelle qu'il a repris le format validé l'an dernier.

M. PATINIER, représentant élu des parents d'élèves, fait remarquer que les futurs bacheliers n'ayant pas d'identifiant national élève (INE), il est donc difficile de faire le suivi de cohortes post-baccalauréat sur plusieurs années.

M. PLANTÉ, proviseur, met le
Adoption à l'unanimité.

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

8) Présentation du conseil d'école du 12 novembre 2018

Mme BIEZ, directrice des classes primaires, explique que ce conseil est formé de 15 enseignants, 15 parents élus avec des membres invités (IEN, proviseur, DAF).

Il se réunit 3 fois par an. Prochains conseils d'école le 11 février 2019 et 10 juin 2019.

Mme BIEZ, directrice des classes primaires, explique le déroulement de ce conseil. Elle présente les actions réalisées ou à venir sous forme d'un diaporama lors de cette réunion. Elle fait part des mesures pour mieux communiquer avec les parents (affichage tel que panneau sas d'entrée, via le net et mails). Ce conseil présente aussi la structure pédagogique de cette rentrée (combien de classes avec quels effectifs, quelles nationalités). Mme BIEZ, directrice des classes primaires, travaille avec son équipe sur le règlement intérieur, le fonctionnement de l'école primaire (lié aux formations des personnels) et les dispositifs d'aide aux élèves.

Elle rappelle des points discutés lors de ce conseil : sécurité (caméra, moustiques, serpents), AES, restauration, transport, hygiène et santé, questions des parents.

Au primaire, la section internationale en septembre 2019 concernera la cohorte actuellement en CM1, ce qui signifie que l'ensemble de l'école élémentaire sera concernée.

9) Voyages et sorties et projets pédagogiques

M. PLANTÉ, proviseur, nous informe que la coupe d'Asie de football 2019 (PROZAP) se fera à Bangkok. Il rappelle le cout zéro de cet évènement pour le LFIB, voir excédentaire sur 2018. Il remercie vivement l'équipe organisatrice.

Rappel des règles financières pour les sorties et voyages scolaires. M. FORNI, COCAC, recommande de prendre pour base le budget des années précédentes pour l'élaboration de ces projets.

Mme DELELDALLE, présidente du COGES, rappelle que les éventuels rejets de projets ne sont pas dus au COGES et elle précise sur quelles bases le COGES travaille. M. STOR, représentant élu des personnels d'enseignement et d'éducation, défend le projet Krabi pour les élèves de Terminale S, projet semblable à ceux réalisés par d'autres lycées AEFÉ de la zone (Tokyo, Singapour). IL demande, au vu du cout de ce projet, s'il existe un fond de solidarité au LFIB M VANNIER, DAF explique que cela n'existe pas au LFIB. M. PLANTÉ, proviseur, évoque le fait que d'autres lycées de la zone n'ont pas de contributions COGES. M GOUMY, représentant élu des élèves, fait remarquer qu'il n'y a pas d'autres projets avec nuitées que celui de Krabi. Mme LEPINAY-CLAUDEL, fait remarquer l'incompréhension des parents quand sur un même niveau, une classe a un projet de sortie et pas les autres. Mme BIEZ, directrice des classes primaires explique pour sa part qu'elle n'accepterait pas cela pour les classes de primaire. M. JACQUIN, représentant élu des personnels d'enseignement et d'éducation, soulève le problème d'encadrement lors de sorties avec un niveau complet (soit + ou - 80 élèves). M. GERARD, CPE, rapporte que les voyages avec l'ensemble d'un niveau de classe se sont toujours bien déroulés grâce aux enseignants et accompagnateurs (parents). M. PLANTÉ, proviseur, rappelle que les sorties sont organisées par les enseignants et que l'on ne peut pas imposer cela à tous un niveau.

10) Carte des emplois

M. PLANTÉ, proviseur, rappelle qu'à ce jour il n'y a pas de demande de carte scolaire demandée par l'AEFE. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas de demande en cours d'année scolaire.

11) Point sur la réforme du lycée (calendrier)

M. PLANTÉ, proviseur, évoque le test de positionnement des élèves de 2^{nde} en français et en mathématiques sur le territoire français qui ne sera pas mis en place pour les lycées de l'AEFE. En novembre a eu lieu la 1ère journée de l'orientation et une deuxième est prévue en février. Un 1^{er} choix de vœux des élèves de 2^{nde} sera recensé en janvier 2019 puis au conseil de classe du 2nd trimestre 2018-2019 puis les vœux définitifs seront effectués au conseil de classe du 3^{ème} trimestre 2018-2019.

12) Fonctionnement de l'établissement

a. Le nouveau site web

M. PLANTÉ, proviseur, un nouveau site web est en cours de construction, le lancement de la partie publique est prévu au retour des vacances de fin d'année scolaire.

b. La section internationale.

M. PLANTÉ, proviseur, nous informe avoir redéposé le dossier section internationale (SI) pour le collège et le lycée. L'AEFE lui a confirmé que le dossier a été reçu positivement et celui-ci est à présent au niveau du ministère de l'éducation nationale pour validation avec Cambridge.

M. PLANTÉ, proviseur, remercie M. BASTICK, pour son travail dans l'élaboration de ce dossier. Une réponse à ce dossier devrait nous être fournie pour février 2019.

Quentin Goumy demande la différence entre la section européenne et la section internationale.

Liens internet des 2 sections.

Louis Sidohn LAMBERT demande par quelles écoles le baccalauréat section européenne est reconnu. M. PLANTÉ, proviseur, répond que seul le baccalauréat est reconnu partout, la mention section européenne au LFIB permet à un de nos élèves en départ vers la France de pouvoir réintégrer une section européenne en France et d'avoir la mention européenne sur lors baccalauréat. M. FORNI, COCAC, précise que le fait d'obtenir la section internationale au secondaire est un gage d'attractivité vers l'international.

13) Présentation du plan de formation des personnels (sur proposition de la cellule de formation continue)

M. PLANTÉ, proviseur, présente les 3 grands découpages : Formation en interne, le Plan Local de Formation (PLF) et la formation externe le Plan de Formation C P (PFCP)

Mme BIEZ, directrice des classes primaires, explique une tendance à privilégier davantage de formation établissement pour mieux s'adapter aux besoins locaux. Dans le cadre global, il est à noter que de nombreuses formations se feront à Bangkok en 2018-2019 (9). Comme les formations accueillies à Bangkok sont à coût zéro pour les stagiaires cette situation permet d'avoir d'avantage de personnels formés au FLIB. En revanche, elle engendre un coût organisationnel. M. PLANTÉ, proviseur, rappelle et remercie Mme MERCIER pour son travail effectué sur ce domaine.

14) Questions diverses

M GOUMY, représentant élu des élèves, met à l'ordre du jour la question de la tenue vestimentaire (cf. règlement intérieur vote le 3 juillet dernier). Il explique que le vote a eu lieu sans la présence des élus élèves. Il demande un amendement du dispositif voté. Mme NIKASINOVIC, représentante élue des personnels d'enseignement et d'éducation, et M. GERARD, CPE, confirment une amélioration de la situation depuis la mise en place de ce nouveau dispositif.

M. UNAHARATH, school manager, explique qu'il a reçu des plaintes venant de l'extérieur sur les tenues vestimentaires de certains de nos élèves et sur le fait qu'ils fument à l'extérieur. M. PLANTÉ, proviseur, rappelle que nous sommes la seule école internationale, à ne pas avoir d'uniforme et à sortir à midi.

Les représentants des élèves réaffirment leur désaccord à ce sujet et M. PLANTÉ, proviseur, explique qu'il faut prendre une année scolaire pour évaluer le dispositif et voir si on amende certains points au dernier CE de l'année scolaire.

Mme ZOCCOLA, représentante élue des personnels d'enseignement et d'éducation, interroge M. UNAHARATH au sujet des vols de matériels informatiques qui ont eu lieu cet été. Celui-ci répond que le dossier est en cours auprès des assurances et qu'une plainte a été déposée.

Mme ZOCCOLA, représentante élue des personnels d'enseignement et d'éducation, pose la question sur l'application de la loi thaïlandaise sur le périmètre non-fumeur autour de l'école. Mme BOURANATHAVORN, proviseure thaïlandaise et M. UNARATH, school manager, expliquent qu'ils rappellent la loi mais que son application au LFIB reste relative.

M FISCHER, représentante élue des personnels d'enseignement et d'éducation, pose la question de la responsabilité civile et pénale lors des sorties scolaires. Mme BOURANATHAVORN, proviseure thaïlandaise, répond qu'une information spécifique a été rajoutée dans la note de service. M. PLANTÉ, proviseur, rappelle que les sorties ne sont pas obligatoires et restent à la discrétion des enseignants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Le Secrétaire

Le Président